

224C0482
FR0000125585-FS0234

3 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CASINO GUICHARD-PERRACHON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2024, complété par un courrier reçu le 3 avril, la société anonyme Rallye¹ (103 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mars 2024, les seuils de 50% des droits de vote et 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir 43 990 632 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant 87 980 634 droits de vote, soit 0,12% du capital et 0,24% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rallye ¹	43 988 624	0,12	87 977 148	0,24
Autres actionnaires ³	2 008	ns	3 486	ns
Total Rallye	43 990 632	0,12	87 980 634	0,24

Ce franchissement de seuils résulte de la restructuration financière de CASINO GUICHARD-PERRACHON à la suite de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues par le plan de sauvegarde de CASINO GUICHARD-PERRACHON par le tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024⁴.

¹ Contrôlée par la société Foncière Euris, elle-même contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.

² Sur la base d'un capital composé de 37 304 080 735 actions représentant 37 351 145 246 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ À savoir M. Jean-Charles Naouri (376 actions), M. Gabriel Naouri (172 actions), les sociétés Foncière Euris (365 actions), Euris (715 actions) et Finatis (380 actions) agissant de concert.

⁴ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 12 mars 2024 sous le numéro 24-068 et communiqué de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON du 28 mars 2024.